

**Assemblée générale**

Distr. générale
28 février 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 105 e) de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants

des organes subsidiaires et autres

élections : élection de quatorze membres

du Conseil des droits de l'homme

**Lettre datée du 23 février 2007, adressée
à la Présidente de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent des Pays-Bas
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que le Royaume des Pays-Bas, désireux de siéger à nouveau au Conseil des droits de l'homme pour la période 2007-2010, a décidé de présenter sa candidature lors des élections qui auront lieu pendant la soixante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en mai 2007.

Vous trouverez en pièce jointe un document exposant les engagements pris volontairement par les Pays-Bas, conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

(Signé) Franck **Majoer**



**Annexe à la lettre datée du 23 février 2007,
adressée à la Présidente de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent des Pays-Bas
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Candidature présentée par les Pays-Bas en vue de siéger
à nouveau au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies
pour la période 2007-2010**

**Engagements pris volontairement en matière de droits
de l'homme, conformément à la résolution 60/251
de l'Assemblée générale**

Notre candidature

Les Pays-Bas ont accueilli avec enthousiasme la création du Conseil des droits de l'homme. En tant que membre du Conseil pour un mandat d'un an (2006-2007), les Pays-Bas démontrent aujourd'hui qu'ils sont attachés à œuvrer sans parti pris avec tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour que le nouveau Conseil fonctionne plus efficacement, d'une manière non sélective et en s'appuyant sur l'engagement, le dialogue et la coopération. Les Pays-Bas souhaiteraient être en mesure de poursuivre les efforts entrepris, afin que le Conseil devienne le défenseur efficace et crédible des droits de l'homme dans le monde. Ils posent par conséquent leur candidature au Conseil pour un mandat normal de trois ans (2007-2010) dans le but de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

Notre tradition de promotion et de protection des droits de l'homme

Les Pays-Bas sont fermement attachés à la promotion et à la protection des droits de l'homme, aussi bien sur leur sol que dans le reste du monde. Depuis des décennies, les droits de l'homme sont l'une des pièces maîtresses de leur politique étrangère et notamment de leur politique de coopération pour le développement. Dans leur constitution, les Pays-Bas s'engagent à promouvoir le développement de l'ordre juridique international, ce qui inclut les droits de l'homme. Les Pays-Bas sont partie aux principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et ils ont toujours fait preuve d'une coopération pleine et entière avec les organes créés en application des traités et les titulaires de mandats relevant des procédures spéciales. Les Pays-Bas se montrent particulièrement actifs dans le domaine des droits de l'homme à l'Assemblée générale, faisant porter leur action en particulier sur la lutte contre l'intolérance religieuse et la violence à l'égard des femmes. Pour beaucoup, la ville de La Haye est « la capitale mondiale du droit », du fait qu'elle abrite un grand nombre d'institutions judiciaires importantes, telles que la Cour internationale de Justice (CIJ), la Cour pénale internationale (CPI), le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et la Cour permanente d'arbitrage. Les Pays-Bas ont toujours pris une part active dans la mise en place de structures multilatérales et ils participent activement à la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Notre contribution en matière de coopération internationale

Les Pays-Bas contribuent activement à la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels. Avec un programme de coopération pour le développement particulièrement étendu, ils figurent parmi les principaux donateurs. Ils sont d'ailleurs, avec 5,5 milliards de dollars consacrés à ce poste chaque année, l'un des rares pays donateurs à satisfaire à la norme internationale selon laquelle chaque pays devrait consacrer au moins 0,7 % de son produit national brut à la coopération pour le développement. Ils sont ainsi l'un des principaux bailleurs de fonds du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et ils participent activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ils soutiennent également des programmes liés aux droits de l'homme au niveau des pays, à travers des mécanismes bilatéraux aussi bien que multilatéraux.

Les Pays-Bas ont la conviction qu'une approche intelligente des droits de l'homme passe par le dialogue, la compréhension et le respect mutuel et par la connaissance et la compréhension entre les pays et les cultures.

En tant que membre du Conseil, les Pays-Bas s'engagent à continuer de :

1. Faire avancer la protection et la promotion des droits de l'homme au niveau international

- Les Pays-Bas participent activement aux travaux du Conseil des droits de l'homme. Ils continueront de coopérer avec les autres États Membres de l'ONU, les représentants de la société civile et les titulaires de mandats relevant des procédures spéciales, afin que le Conseil des droits de l'homme devienne un instrument efficace et crédible de promotion et de protection des droits de l'homme dans le monde.
- Les Pays-Bas continueront de contribuer à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil et à l'instauration d'un mécanisme efficace d'examen périodique universel. Ils restent fermement attachés à l'engagement constructif que constituera un tel examen s'appuyant sur la présentation de rapports et sur un suivi, et ils se tiennent prêts à se soumettre à cette procédure lorsqu'elle sera opérationnelle.
- Les Pays-Bas continueront de soutenir les travaux du HCDH à travers des contributions sans affectation particulière, ces contributions s'élevant actuellement à environ 6 millions de dollars par an, en laissant le Haut-Commissaire entièrement maître de décider comment les employer pour faire face aux priorités identifiées dans son plan d'action.
- Les Pays-Bas continueront de défendre activement les droits de l'homme dans leurs relations bilatérales, privilégiant le dialogue, le partenariat et la coopération technique, à travers l'échange de données d'expérience, l'aide financière et une approche toujours fondée sur le respect des droits de l'homme. Le rôle du représentant des Pays-Bas au Conseil des droits de l'homme s'intègre dans cette approche fondée sur la coopération.

- Les Pays-Bas continueront de soutenir fermement l'engagement des ONG auprès du Conseil des droits de l'homme.

2. Faire avancer la protection et la promotion des droits de l'homme au niveau national

- Les Pays-Bas vont bientôt parvenir au terme de la procédure de ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Les Pays-Bas ont soutenu la récente adoption de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées ainsi que de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et ils se réjouissent à la perspective de signer et de ratifier ces nouveaux instruments.
- Les Pays-Bas maintiendront leur invitation permanente à tous les titulaires de mandats relevant de procédures spéciales. Ils ont accueilli en 2006 le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé de la question de la violence contre les femmes.
- Les Pays-Bas continueront de coopérer pleinement avec les organes conventionnels en présentant leurs rapports périodiques dans les délais impartis et en donnant suite rapidement et de bonne foi aux observations finales et aux recommandations auxquelles ces rapports auront donné lieu.
- Les Pays-Bas continueront d'entretenir un dialogue ouvert avec la société civile sur leur politique des droits de l'homme.
- Les Pays-Bas comptent à l'heure actuelle quatre organisations de la société civile qui s'emploient de concert à définir des options en vue d'adresser au gouvernement un document tendant à la création d'un institut national des droits de l'homme. Le Parlement des Pays-Bas a exprimé son appui à la création d'un tel institut.
- Les Pays-Bas combattront toujours ce fléau qu'est le racisme; ils se sont dotés d'un plan d'action national dans ce but.
